

Compte-rendu du conseil municipal du 15 juin 2018

Conseillers et conseillères Présents : Laetitia BREYSSE - Marie-Hélène CHAPUIS - Thierry DEFAY - Jacky FERRET - Pierre GENTES - Virginie LAFFONT - Bernard MARTIN - Chantal REYNAUD - Alain SABATIER

Conseillers et conseillères absents : Joseph CHANAL (procuration à Jacky FERRET) – Teddy GARDES (Virginie LAFFONT)

Secrétaire de séance : Virginie LAFFONT

Copie : Secrétaires de mairie

Ordre du jour :

- 1) Travaux de restructuration 2018 sur la voirie communale et les rues
- 2) Délibération dans le dossier de vente parcelle de terrain commune de Laussonne / M et Mme Malugani.
- 3) Recherche d'une solution pour un commerce « épicerie - fruits - légumes - journaux » à Laussonne
- 4) Passage définitif et complet aux bacs individuels
- 5) Le point sur la préparation du dossier de demande de subvention et des futurs travaux à la salle polyvalente
- 6) Le point sur le chantier de réalisation d'un chemin piéton route de St Julien.
- 7) Le point des travaux sur le terrain de foot de Laussonne
- 8) Installation d'un panneau d'information électronique au croisement des RD36 et RD49
- 9) Le point sur le dossier SNCF - Transcévenole - pôle d'attraction "garde des Badioux"
- 10) Le point sur les montants des factures électricité avec Direct-Energie sur les 4 premiers mois de 2018 (Trimestres 1 et 2)
- 11) Coupe de bois ONF
- 12) Délibération pour l'adhésion à l'expérimentation de la MPO (médiation préalable obligatoire) avec le CDG43.
- 13) Location appartement immeuble « Espace St Florent »
- 14) Construction rampe d'accès maison Jacky Jamon (parcelle AN403)
- 15) Le département de la haute-Loire demande à acquérir 215 m2 en bordure de la RD36 au lieu-dit « le Crouzet »
- 16) Proposition d'honoraires de l'architecte pour les missions, avant projet, projet et ACT de projet de revitalisation et d'attractivité de bourg suite aux études préalables du 30 novembre 2016.
- 17) lancement de la recherche d'un nom pour l'école publique de Laussonne
- 18) Le point sur le montant du FPIC versé en 2018 aux communes et à la communauté de communes MLM
- 19) DM pour versement subvention à l'association des parents d'élève de l'école publique
- 20) Lettre de M Johanne Girard animateur de Yoga pour des séances à Laussonne.
- 21) Divers et date événements

1) Délibération pour l'attribution du marché de travaux de voirie 2018 et autorisation de signature du marché

Deux offres sont parvenues en mairie dans le délai du 4 juin 2018 à 16h00 comme mentionné dans le dossier de consultation des entreprises. La commission d'ouverture des plis (Pierre Gentes - Joseph Chanal - Jacky Ferret - Bernard Martin excusé) s'est tenue le 5 juin 2018 à 10h30. M le maire rappelle que les travaux de restructuration de la voirie communale pour 2018 concernent : La voirie communale de la Tourette, des Badioux et du Fraise.

Le résultat de la consultation est le suivant :

- Ets Chambon n'a pas répondu.
- Offre Eurovia : 25400,00 €HT (30480,00 €TTC)
- Offre Colas : 27380,00 € HT (32856,00 €TTC).

Les travaux doivent se réaliser entre le 1 juillet 2018 et fin juillet 2018 conformément à ce qui est mentionné dans le Cahier des charges. La notification du marché et l'ordre de service sont émis dès le 16 juin 2018.

► Après en avoir délibéré le conseil municipal retient unanimement la proposition d'Eurovia qui se monte à 25400,00 €HT (30480,00 €TTC) et autorise M le Maire à signer le marché de travaux correspondant.

2) Délibération dans le dossier de vente parcelle de terrain commune de Laussonne / M et Mme Malugani

Le prix de vente est de 4,5 €/m2 et les frais d'arpentage et de notaire étant à la charge de l'acquéreur. La superficie de la parcelle est de 103 m2.

La consultation des ayants droits de la section du Besset s'est déroulée dimanche 10 juin 2018 de 10h00 à 12h00. Le nombre d'inscrits est de 14 (les ayant-droits de la section du Besset). Le nombre de votants est de 9 soit plus de 50% des inscrits. Le résultat du vote est de 9 favorables à la vente et 0 contre.

► Le conseil municipal confirme unanimement sa décision de céder cette parcelle à M et Mme Malugani et autorise M le Maire à transmettre le dossier chez le notaire et signer l'acte de vente correspondant.

3) Recherche d'une solution pour un commerce « épicerie - fruits - légumes - journaux » à Laussonne.

- M Alvarez David consulté en date du 22 mai 2018. Du fait qu'il pas répondu montre son retrait de ce projet.
- La famille Bonnefoy (propriétaire de l'immeuble cadastré AN228 et AN227) contactée par courrier du 22 mai 2018. Réunion en mairie prévue le 20 juin 2018 à 10h30.
- M et Mme Labouro rencontre du 25 mai 2018 en mairie à 18h00. Un prix est proposé pour la vente du pas de porte et pour le loyer mensuel avec et sans l'appartement.
- La CCI (Olivier Robert) et Casino (Jérôme Barbizet) sont sollicités pour la recherche d'un candidat potentiel avant de publier une DSP (délégation de service public)
- Lors de nombreux entretiens avec le service juridique du centre de Gestion, il est précisé que : la CSP (concession de service public) fait le lien entre la commune et le Gérant tandis que le bail commercial dérogatoire ou précaire (durée de 3 ans) prévoit la sous-location des locaux à un Gérant de l'activité concernée. Ce bail fait le lien entre la commune et le propriétaire des murs.

Compte tenu de l'avance de ce dossier, M le maire propose au conseil municipal de délibérer sur les points suivants :

- Une délibération pour constater la carence sur la commune de Laussonne d'un service de proximité essentiel pour la population locale ou de passage depuis la date du 31 mars 2018 avec la fermeture du magasin Vival (épicerie – fruits – légumes – presse). Cette délibération valide la nécessité du service (épicerie – fruits-légumes-presse) pour la population locale ou de passage à Laussonne. Elle acte le principe de lancement de la Délégation de Service Public (DSP). Le conseil municipal prend note de la nécessité de saisir préalablement le comité technique du CDG avant le 26 juin 2018 pour la séance du 10 juillet 2018
 - Une délibération pour constituer une commission de délégation de service public (CDSP). Pour les communes de moins de 3500 habitants, cette commission est composée du maire, de 3 titulaires et 3 suppléants. Le conseil municipal propose les titulaires suivants : Jacky Ferret – Chantal Reynaud – Bernard Martin. Il propose les suppléants suivants : Alain Sabatier – Marie-Hélène Chapuis – Thierry Defay.
- Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte unanimement les délibérations ci-dessus.

4) Passage aux bacs individuels sur la commune

- Un communiqué de presse a été publié dans le journal l'éveil en date du 24 avril 2018.
- Un communiqué est fait dans le bulletin municipal de juin 2018 qui vient d'être distribué dans les boîtes aux lettres
- Une note d'information est collée sur les conteneurs collectifs encore en place (fait en semaine 20/2018).
- Les bacs collectifs ont été enlevés : le 14 juin 2018 pour Préchaud et les Badioux et le 21 juin 2018 pour le reste du bourg.

Le numéro d'appel du SICTOM pour commander les conteneurs individuels est le 04 71 59 82 93.

5) Le point sur la préparation du dossier de demande de subvention et des futurs travaux à la salle polyvalente

Pour faire suite au conseil municipal du 18 mai 2018 le dossier a été transmis à la Préfecture et à la Région.

Par courrier du 24 avril 2018, la préfecture déclare complet le dossier de demande de DETR 2018.

Nous sommes en attente de décision, de la Préfecture, de la Région et du département pour la décision d'attribution d'une subvention éventuelle.

L'ABF a donné un avis favorable à la déclaration préalable.

Le devis MCE se monte à 22954 €HT (27544,80 €TTC).

Le devis CHARREYRON se monte à 33065,00 €HT (39678,00 €TTC).

L'entreprise ECO Confort (Ets Reynaud) a été sollicitée pour fournir un devis mais ne peut donner suite car une partie de la commande n'est pas dans ses activités.

Le conseil municipal confirme les devis ci-dessus et invite unanimement M le Maire à signer les commandes correspondantes aux entreprises. La réalisation des travaux est programmée pour le mois de septembre 2018. Un OS sera transmis aux entreprises.

6) Le point des travaux sur le terrain de foot de Laussonne

- Une demande d'abonnement pour un nouveau branchement est nécessaire. L'installation d'un deuxième compteur (284,04 €TTC) pour permettre une facturation de l'eau seule (sans l'assainissement) par le SEAVR a été réalisée le :
- Il est commandé au plombier (Gérard Masson) de poser un robinet extérieur après le nouveau compteur d'eau avec un robinet d'arrêt à l'intérieur et un programmeur. Il est également commandé le matériel supplémentaire nécessaire à

l'arrosage à savoir : une longueur de tuyaux de diamètre adapté pour l'arrosage et un tourniquet. Un Y au milieu du terrain pour servir les deux tourniquets.

- Comme suite à entretien avec Jean-Louis Reynaud du 31 mai 2018 il est retenu le planning suivant :
 - L'entreprise applique le désherbant sélectif. C'est fait le mardi 29 mai 2018 entre 17h30 et 20h00. Pas de problème pour les intervenants sur le terrain dans les jours qui suivent. Exemple : l'activité Rugby avec l'école publique peut se dérouler tout à fait normalement.
 - Dépose des buts seniors par les employés municipaux en date du 14 juin 2018 (il y a un match de foot le 13 juin 2018).
 - L'entreprise intervient pour les travaux de sablage, de décompactage et dépose de semis de regarnissage à partir du 15 juin 2018.
 - L'entreprise réalise le placage des zones de buts. Besoin d'une petite quantité de terre végétale. Un arrosage copieux des zones plaquées est indispensable tous les jours pendant 15 jours au minimum.
 - Pose des buts seniors par les agents de la commune vers fin septembre 2018 et traçage de terrain de football à la peinture blanche homologuée.

7) Le point sur le chantier de réalisation d'un chemin piéton route de St Julien.

Début des travaux en semaine 25/2018. Ce retard est dû aux intempéries qu'a connues l'entreprise dans ses chantiers en cours. Il est prévu que les travaux s'achèvent vers fin juillet 2018. Un OS sera transmis à l'entreprise.

8) Installation d'un panneau électronique d'informations au croisement des RD36 et RD49

- Les propriétaires indivis (Lyotard, Delaigue) avec la commune ont été invités par courrier du 23 mai 2018 à donner leur accord pour le passage d'un câble d'alimentation électrique en sous-sol à travers la parcelle AN166 par courrier le mai 2018. Pas de retour, une relance est à effectuer.
- Avis CEGELEC demandé par mail du 24 mai 2018 pour examiner « la capacité » de ce coffret à alimenter un tel panneau. Il est nécessaire de demander un raccordement électrique donc un abonnement spécifique auprès d'Enedis pour ce panneau (prévoir 1000 € pour un tel raccordement)
- Avis architecte demandé par mail du 23 mai 2018 (aménagement de la place).
- Une DP est déposée le 28 mai 2018 pour consultation de l'ABF. Pas de retour à la date de ce jour.

9) Le point sur le dossier SNCF - Transcévenole - pôle d'attraction de la gare des Badioux

M le maire rappelle qu'une réunion s'est tenue en présence de M Destrebecq (Directeur Immobilier SNCF Région AURA), les entrepreneurs et la municipalité de Lantriac et Laussonne en date du 26 mars 2018. Conformément à ce qui avait été dit la réunion du 12 juin 2018 avec visite du site s'est tenue en présence de Mme Pallandre inspecteur de France Domaine. M Destrebecq était représenté par son prestataire la société Yxime.

Rappel : Un courrier de présentation de défense du projet « pôle d'attraction de la gare des Badioux » signé des maires de Laussonne et Lantriac est transmis au Président de Région en date du 10 avril 2018. Dans ce courrier les maires mettent en avant la complémentarité des projets de la gare de Badioux avec celui de la gare de Lantriac dans le cadre d'un travail partagé entre les deux communes.

Mme Pallandre a effectué une visite du site de la gare des Badioux en présence de l'ensemble du groupe au cours de laquelle elle a constaté les dégâts et les actes de vandalisme qui se sont produits sur le site. Les porteurs de projet ont remis à Mme Pallandre un dossier de présentation du projet de développement touristique qui sera déployé sur le site et une évaluation des travaux de remise en état et de mise aux normes (amiante, etc..).

La société Yxime s'est engagée sous une quinzaine de jours à remettre à Mme Pallandre les dossiers de diagnostic exigés pour une telle transaction.

En conclusion tout le monde considère que ce dossier peut être finalisé avant la fin juillet 2018 négociation entre vendeur et acquéreur comprise.

10) Le point sur les montants des factures électricité avec Direct-Energie sur les 4 premiers mois de 2018 (T1 et T2)

La commune de Laussonne a reçu en mairie la facture de Direct-Energie pour le deuxième bimestre 2018 (consommation du 1/3/18 au 30/4/18)

En date du 21 mai 2018, M le Maire a informé le SDE43 de cette situation et lui demande d'intervenir en direction de Direct-Energie pour comprendre leur méthode de facturation.

10-1) La facturation éclairage public sur la commune de Laussonne est relativement stable.

Montant des factures du T2: 4882,96 € (avant extinction nocturne) en 2016 ; 2405,46 € (EDF) en 2017 ; 2783,60 € (Directe Energie) en 2018.

Nous constatons toutefois une très forte augmentation du montant facturé (+ 16% entre les T2 de 2017 et 2018)

10-2) Facturation consommation bâtiment communaux (moins de 36 KVA) de la commune de Laussonne.

Le montant des factures du T2 : 3323,76 € (EDF) en 2016 ; 4034,29 (EDF) en 2017 ; 6614,68 € (DIRECT ENERGIE) en 2018.

Nous constatons une augmentation incompréhensible du montant facturé (+ 64 % entre les T2 de 2017 et de 2018)

A la date de ce jour, M le Maire n'a pas de retour du côté du SDE43 suite à l'alerte du 21 mai 2018.

Le tableau de suivi de facturation correspondant pour les trois dernières années (2016-2017-2018) est distribué aux élus. M le Maire informe les élus qu'il vient de faire un courrier à Direct-Energie en date du 5 juin 2018 pour demander des explications sur le mode de facturation « consommation énergie » portant sur les deux premiers bimestres de 2018, car il n'est pas acceptable de payer des montants sans aucune justification pour l'instant.

M le Maire présente quelques exemples qui montrent que de tels montants ne font pas sens avec la réalité de la consommation sur le terrain :

- *Mairie : montant facturé sur les B1 et B2 de 2018 = 1249,73 € ; montant annuel 2017 = 1331,41 €*
- *Local des jeunes : Montant facturé sur les B1 et B2 de 2018 = 412,06 € ; montant annuel 2017 = 119,22 €*
- *Assemblée du Besset : montant facturé sur les B1 et B2 de 2018 = 207,17 € ; montant annuel 2017 = 124,79 €*
- *Assemblée des Moulins : Montant facturé sur les B1 et B2 de 2018 = 183,10 € ; montant annuel 2017 = 124,80 €*
- *Assemblée des Badioux : montant facturé sur les B1 et B2 de 2018 = 168,74 € ; montant annuel 2017 = 292,51 €*
- *Local chasseur : Montant facturé sur les B1 et B2 de 2018 = 349,92 € ; montant annuel 2017 = 313,45 €*
- *Bibliothèque salle paroissiale : montant facturé sur les B1 et B2 de 2018 = 1059,09 € ; montant annuel 2017 = 1236,61€*

Globalement pour l'ensemble des bâtiments communaux de la commune de Laussonne (< 36KVA) :

- *Le montant de consommation énergie facturée pour le B2 2017 = 4034,29 € (DEF)*
- *Le montant de consommation énergie facturée pour le B2 2018 = 6614,68 € (Direct Energie) soit une augmentation de 64% entre 2017 et 2018.*

11) Coupe de bois ONF sur la commune de Laussonne

Le conseil municipal de Laussonne a délibéré en date du 23 mars 2018 sur le principe d'une coupe de la zone P1 et de la forêt des Courbes pour une meilleure recette de la commune sur le conseil de l'ONF. Il s'agit de 300 m3 de bois environ. Une vente par appel d'offre s'est tenue le 24 mai 2018 à Fontannes.

Comme suite à cet appel d'offre et par courrier de l'ONF du 28 mai 2018 la commune de Laussonne est informée que c'est l'entreprise Moulin Scierie qui a obtenu le lot de Laussonne au prix de 9522,00 €HT

Un échéancier de versement du prix de vente est proposé comme ce qui suit : au comptant : 2142,45 € ; au 30 septembre 2018 : 2142,45 € ; au 30 novembre 2018 : 2618,55 € et au 31 janvier 2019 : 2618,55 €

12) Délibération pour l'adhésion à l'expérimentation de la MPO (médiation préalable obligatoire) avec le CDG43.

Les relations humaines donnent lieu parfois à des difficultés de communication interpersonnelles qui peuvent être source de litiges durables si elles ne sont pas correctement gérées. Il existe différentes manières de gérer les conflits (rappel à la règle, mesures disciplinaires, l'évitement, etc..) mais elles ont leur limites. Il peut s'avérer pertinent de rechercher une méthode amiable de résolution du conflit. La médiation est une méthode que le centre de gestion veut privilégier.

La loi n° 2016-1547 du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice du 21ème siècle prévoit que les recours contentieux formés par les agents publics à l'encontre de certains actes administratifs relatifs à leur situation personnelle, peuvent faire l'objet de médiation préalable obligatoire, dans le cadre d'une expérimentation jusqu'au 18 novembre 2020. Le décret n° 2018-101 du 16 février 2018 a précisé les litiges qui entreront dans le dispositif de médiation préalable obligatoire.

Le conseil municipal décide d'adhérer à cette expérimentation de MPO et peut autoriser le maire à signer la convention de mise en œuvre de cette MPO avec le CDG43.

13) Location appartement immeuble « Espace St Florent »

Une candidate à la location a effectué deux visites successives de l'appartement communal de l'immeuble « Espace St Florent ». Cet appartement lui convenait mais sans donner de date d'entrée. A la date de ce jour, elle n'a pas donné suite aux diverses sollicitations. Dans ce contexte, la recherche de candidat à la location se poursuit.

Le montant de la location est de 482,00 € mensuel charges non comprises.

14) Construction rampe d'accès maison Jacky Jamon (parcelle AN403)

Par courrier du 23 mai 2018 M. Jacques Jamon sollicite M le Maire pour une autorisation de construire une rampe d'accès pour personne à mobilité réduite devant l'entrée d'une maison lui appartenant sur la parcelle cadastrée AN403. Cette rampe d'accès se situe sur le domaine public. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de procéder à la cession du terrain correspondant à l'emprise de la rampe selon le processus habituel (délibération du conseil municipal qui donne un accord de principe sur la demande, arpentage de la parcelle, lancement d'une enquête publique, etc..).

Les frais correspondants sont à la charge du pétitionnaire. Le conseil municipal fixe le prix à 15 €/m2. Il en a été ainsi dans d'autres situations similaires dans le voisinage de la place de la mairie ou de l'église à Laussonne.

15) Le département demande à acquérir 215 m2 en bordure de la RD36 au lieu-dit « le Crouzet »

Par courrier du 30 mai 2018, le département de la Haute-Loire demande à la commune de Laussonne à acquérir la parcelle cadastrée n° 125 section D située au lieu-dit « le Crouzet » commune de Laussonne. Cette parcelle, d'une superficie de 215 m² appartenant à la section du Crouzet, a fait l'objet d'une emprise de terrain lors des travaux réalisés par le Département au début des années 2000. Le prix proposé par le Département est de 0,23 € / m² soit un montant total de 49,45 €.

Après en avoir délibéré le conseil municipal de Laussonne donne son accord sur le principe de cette cession. Il demande à M le Maire d'écrire au conseil départemental pour leur demander s'il souhaite mettre en place la procédure habituelle de consultation des ayants droits de la section « du Crouzet ».

16) Proposition d'honoraires de l'architecte pour les missions « avant projet, projet et ACT » du projet de « revitalisation et d'attractivité de bourg » (1) suite aux études préalables du 30 novembre 2016.

Le conseil du 18 mai 2018 avait convenu de solliciter l'architecte Aline Dormois pour les missions « avant projet, projet et ACT » du futur chantier de revitalisation et d'attractivité de bourg suite aux études préalables du 30 novembre 2016.

Mme Aline DORMOIS propose le montant de 6882,50 €HT (8235,00 €TTC) pour cette opération soit 2,5% du montant prévisionnel du projet de 274500 €. Le devis estimatif présenté par l'entreprise Sagnard est de 267952,80 €HT.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide unanimement de confier les missions correspondantes à Aline Dormois. M le maire rappelle qu'il est indispensable de réaliser ce chantier en 2019 car l'attribution d'une aide financière de la Région (100000 €) et du département (800000 €) impose un délai de réalisation.

- (1) Les travaux correspondants consistent en : la démolition d'un bâtiment et la réalisation d'un parking avec des arbres, la création d'une promenade avec des arbustes et des bancs, l'aménagement de la place de l'extension de l'église.

17) lancement de la recherche d'un nom pour l'école publique de Laussonne

Le conseil municipal décide de lancer le processus de recherche d'un nom pour l'école publique de Laussonne selon le processus suivant :

- L'école est invitée dès juin 2018 à organiser à l'intérieur de l'établissement une réflexion partagée entre les enfants, les familles et les enseignants pour aider la commune à trouver un nom pour l'école publique.
- Une communication publique sera lancée dans le bulletin municipal de septembre 2018.
- La population pourra donner des idées et faire état de ses observations sur un cahier déposé en mairie.
- Le processus de recherche devrait arriver à son terme au premier trimestre 2019

18) Le point sur le montant du FPIC versé en 2018 aux communes et à la communauté de communes MLM

En fin de réunion du conseil communautaire Mézenc Loire Meygal du 14 juin 2018, tenu à Alleyrac, M. Philippe Delabre, M. André Nicolas et M. Michel Arcis demandent au conseil communautaire de délibérer pour que la répartition des montants attribués par le « droit commun » dont les montants sont calculés par l'état, soit modifiée au motif que la communauté de communes MLM se voit attribué en 2018 un montant en baisse de 14500 € par rapport à 2017. André Nicolas estime qu'une telle baisse de recette n'est pas supportable par le budget de la communauté de communes. Il demande donc de voter pour que les communes apportent leur contribution.

Lydie Janin présente le nouveau montant qu'elle propose pour chacune des communes et à la communauté de communes. Pour ce qui concerne la commune de Laussonne, elle a perçu en 2017 le montant de 19103 €. Elle devrait percevoir 18914 € en 2018 au lieu de 20357 € initial (soit moins 1443 €). Selon Lydie Jamin ce nouveau montant réduit l'écart à la baisse du FPIC pour la communauté de communes qui passe de 14500 € à 5000 € environ.

Le conseil communautaire, qui ne souhaite pas se réunir avant septembre 2018, a adopté cette nouvelle répartition.

Nota : le manque de trésorerie de la communauté de communes peut s'expliquer en grande partie par une augmentation forte des charges de personnels (salaires et cotisations) et un retard de versements de fonds de la CAF pour la petite enfance et autres retards de versements suite à vente de terrains.

19) DM pour versement subvention à l'association des parents d'élève de l'école publique

Le versement à l'association des parents d'élève de l'école publique d'un montant de 2500 € nécessite une délibération du conseil municipal. Ce montant correspondant au montant versé par les communes de Moudeyres (2250 € pour 5 enfants) et Freycenet Latour (250 € montant provisoire pour deux enfants) pour des enfants de leur commune accueillis à l'école publique de Laussonne au titre de l'année scolaire 2017/2018.

Dans le budget de fonctionnement de la commune, la ligne D-6574 est augmentée de 2500 €. La ligne D-678 est diminuée du même montant.

Nota : un courrier sera transmis à M le Maire de Freycenet-Latour pour lui demander le montant de la participation de sa commune pour deux enfants au titre de l'année 2017/2018.

Du fait qu'il y a urgence à verser ce montant sur le compte de l'APE, le conseil municipal délibère en faveur du versement d'un montant de 2500 € dans un premier temps. Un ajustement du montant versé à l'APE sera effectué selon le même processus, après connaissance de l'aide de la commune de Freycenet-Latour et son versement à la commune de Laussonne.

20) Pas de réseau Internet pendant une semaine à la mairie

Une coupure du réseau Internet est constatée dimanche 10 juin 2018 à la mairie. A noter des orages importants en semaine 23/2018 sur le village de Laussonne avec disjonction du réseau électrique de la mairie mercredi matin 6 juin 2018 (coupure totale constatée mercredi matin vers 7h00 et enclenchement du disjoncteur général).

► Lundi 11 juin 2018 à 8h00 : Appel du service d'assistance orange au n° 3901.

Prise en compte de la signalisation par le service de dérangement Orange lundi 11 juin 2018 à 9h30. SMS de confirmation de la prise en compte du dérangement et information de réparation mardi 12 juin 2018 à 18h00 au plus tard.

► Mercredi 13 juin 2018 à 10h00 : Intervention sur place à la mairie d'un technicien d'intervention (ESCOT) mercredi matin 13 juin 2018. Il n'arrive pas à identifier le dysfonctionnement. Mercredi 13 juin à 16h00, Le maire se déplace à l'agence Orange pour un remplacement de la livebox par une neuve, ce qui est fait sur le champ à son retour.

Après installation de cette nouvelle Livebox, le problème persiste (même symptôme : la livebox ne se synchronise pas).

► jeudi 14 juin 2018 : Demande d'intervention de l'électricien de la commune et nouvelle intervention d'un agent du service d'intervention ESCOT jeudi 14 juin à 10h00. Cet agent effectue un contrôle des câbles de connexion à l'intérieur de la mairie. Il effectue également le changement du câble (2 paires) dans le regard d'entrée à l'immeuble. Le phénomène persiste. Nouvel appel du n° 3901. L'opératrice ne parvient pas à synchroniser la livebox pour cause de "réseau instable". Un rendez-vous est pris pour une intervention vendredi 15 juin 2018 entre 13h00 et 17h30.

► Vendredi 15 juin 2018 : intervention d'un technicien réseau télécom sur place à 15h00. A 17h30 le dysfonctionnement réseau est définitivement résolu.

21) Lettre de M Johanne Girard animateur de Yoga pour des séances à Laussonne.

Par lettre du 2 mai 2018 M Johanne Girard interroge le conseil municipal de Laussonne pour voir s'il est possible d'organiser des séances découverte de Yoga à Laussonne. Selon les conditions il envisage d'ouvrir un cours hebdomadaire.

Le conseil municipal donne son accord sur le principe de la mise en place de tels cours sur la commune de Laussonne avec une contrepartie liée au coût de chauffage. Il invite M la maire à faire un courrier à M Girard pour indiquer que 4 semaines de septembre 2018 lui sont offertes afin de se donner le temps de tester la demande populaire pour de tels cours. Le conseil municipal a bien noté le caractère « activité commerciale » de ses cours et ce que cela impose.

22) Divers et dates d'évènements

- La fête des 60 ans du club l'ASL initialement prévue samedi 23 juin 2018 est reportée à une date ultérieure

- Compétition de tir à l'arc le dimanche 24 juin 2018, toute la journée (8h00 à 18h00).

Un arrêté municipal sera rédigé pour préciser quelques éléments de cette compétition au regard des activités de tir sur cibles (terrain école privée et ancien terrain de camping). Il précise également que cette manifestation (activité de tir) est organisée par « les Archers du Velay » dont le siège est à l'adresse : les Orgues à Espaly St Marcel 43000. Le volet sécurité devra être particulièrement signalé.

- Départ de Fabienne Bertoche (manifestation de sympathie) et arrivée de Cécile Ollier

M le maire a rencontré l'IEN le 17 mai dernier. Il sera organisé un pot de départ de Fabien Bertoche (+ accueil Cécile Ollier) le 6 juillet 2018 vers 18h30 sur le site de l'école publique. La commune offrira à Fabienne Bertoche un cadeau de type « bon d'achat FNAC »

- Pour la vogue de Laussonne du dimanche 5 août 2018 un arrêté municipal sera publié. Il réglementera la circulation sur place de la mairie entre 8h00 à 20h00.

Fin de réunion 23h30

Maire
Pierre GENTES